

Niveau :	<b>DILÔME UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (DUT)</b>					Année 2
Domaine :	SCIENCES TECHNOLOGIE SANTÉ					<b>DUT2</b> 120 ECTS
Spécialité :	<b>GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE</b> <b>GMP</b>					
Option :	----					
Volume horaire étudiant :	76,5 h	300 h	310 h	h	200 h	
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		Stage 10 semaines	

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Chef de département  Tony MONTESIN <i>Professeur</i> ☎ 03.80.39.64.91 <a href="mailto:gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>	Responsable de la scolarité Dante PARINI ☎ 03.80.39.64.10  Suivi GMP ☎ 03.80.39.65.19 <a href="mailto:scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>  Secrétariat pédagogique ☎ 03.80.39.64.90 <a href="mailto:gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	IUT DIJON-AUXERRE <b>Département Génie mécanique et productique</b> <b>GMP</b> Boulevard docteur Petitjean B.P. 17867 21078 DIJON Cedex

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs :**

Le diplômé des départements Génie Mécanique et Productique (GMP) des IUT est un généraliste de l'industrie mécanique. Il est capable de participer aux étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit (analyser, modéliser, concevoir, industrialiser, organiser et communiquer, produire, valider).

Il s'insère dans les équipes spécialisées ou polyvalentes des services et départements industriels.

L'accès à la formation du DUT Génie Mécanique et Productique s'adresse aussi bien à des titulaires de baccalauréat scientifique ou technologique qu'à une reprise d'études dans le cadre de Validations d'Acquis.

L'enseignement en I.U.T. GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE est conçu de manière à favoriser l'insertion de l'étudiant dans la vie active en maintenant un contact permanent avec des spécialistes de la profession et en concrétisant l'enseignement théorique par des travaux pratiques et réalisations (étude de prototypes, travaux de série, jeu d'entreprise, manipulations et utilisation de machines et matériels industriels). Toutefois, la possibilité de poursuite d'études courtes ou longues reste largement possible.

### ■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les Diplômés Universitaires de Technologie «Génie Mécanique et Productique » ont leur place :

- au sein d'équipes autonomes ou polyvalentes,
- dans les bureaux d'études de conception, d'outillage ou d'installation,
- dans les services et laboratoires de contrôles, d'essais,
- dans les services de préparation du travail, d'organisation de la production, d'analyse de la valeur,
- dans les ateliers de production, aux postes de coordination, de gestion, d'entretien,
- dans les services techniques divers ainsi que dans les équipes d'achat, de vente, d'après-vente, dans les ateliers des divers secteurs économiques mettant en œuvre des équipements mécaniques.

Le Diplôme Universitaire de Technologie est un diplôme national reconnu dans les classifications de la convention collective de la métallurgie et des services publics (TELECOM, S.N.C.F.).

Le DUT permet les poursuites d'études :

En premier cycle universitaire : licence de Sciences de la Production Industrielle,

Vers de nombreuses licences Professionnelles dont une est ouverte à l'I.U.T. de DIJON (Conception 3D avancée et Calculs de Structures).

En écoles d'ingénieurs : INSA, ENSAM, Université de Technologie (Compiègne, Belfort, Troyes), ITII....

### ■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplômé des départements Génie Mécanique et Productique (GMP) des IUT est un généraliste de l'industrie mécanique. Il est capable de participer aux étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit (analyser, modéliser, concevoir, industrialiser, organiser et communiquer, produire, valider).

### ■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A la fin de sa formation à l'IUT, l'étudiant du département GMP aura acquis de solides compétences dans les domaines de la conception, CAO, production, automatisme, mécanique, DDS, matériaux et organisation de la production.

---

## Modalités d'accès à l'année de formation :

### ■ Passage en semestre 3 :

« La poursuite d'études dans un nouveau semestre est de droit pour tout étudiant à qui ne manque au maximum que la validation d'un seul semestre de son cursus » (art. 21 de l'arrêté du 3 août 2005) et qui a satisfait aux obligations d'assiduité définies par le règlement intérieur de l'IUT (art. 16 de l'arrêté du 3 août 2005)

**Publics concernés** : étudiants inscrits dans le cursus DUT, étudiants en situation de transfert (sous réserve de capacité d'accueil)

**Admission en semestre 3 par validation d'acquis ou équivalence de diplôme sur examen du dossier et en fonction de la capacité d'accueil :**

En formation initiale (càd poursuite d'études) : s'adresser à **la scolarité** organisatrice de la formation

En formation continue (càd reprise d'études éligible à un dispositif de financement) : s'adresser au service de formation continue de l'université **SEFCA**

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Schéma général des parcours possibles

Le parcours de formation au semestre 4, est constitué d'une majeure, qui garantit le cœur de compétence du DUT, et des modules complémentaires.

Ces modules complémentaires sont destinés à compléter le parcours de l'étudiant qu'il souhaite une insertion professionnelle (Renforcement des Compétences Professionnelles : RCP) ou qu'il souhaite une poursuite d'études vers d'autres formations de l'enseignement supérieur.

Dans le cas d'une poursuite d'études, les modules complémentaires visent soit la poursuite d'études vers un niveau 2 de qualification (Approfondissements Technologiques : AT), soit une poursuite d'études vers un niveau 1 de qualification (Ouverture Scientifique : OS). Dans l'un ou l'autre cas les capacités complémentaires attendues sont de nature fondamentale, transversale et disciplinaire.

### ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

CC : contrôle continu

#### SEMESTRE 3

UE 3.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
<b>Concevoir mise en œuvre</b>	Conception Mécanique	10,5	24	24	58,5		CC	1,5	1,5	<b>3</b>
	Conception Mécanique : chaîne numérique	0	2	24	26		CC	0	1,5	<b>1,5</b>
	Dimensionnement des structures	7,5	16	4	27,5		CC	1,5	0,5	<b>2</b>
	Mécanique	10,5	26	6	42,5		CC	2	0,5	<b>2,5</b>
	SDM	1,5	12	0	13,5		CC	1	0	<b>1</b>
<b>TOTAL UE 3.1</b>		<b>30</b>	<b>80</b>	<b>58</b>	<b>168</b>	<b>10</b>		<b>6</b>	<b>4</b>	<b>10</b>

UE 3.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
<b>Industrialiser et gérer : mise en œuvre</b>	Production	3	6	16	25		CC	0,5	1,5	2
	Méthodes	6	10	12	28		CC	1	1	2
	Métrologie Contrôle	3	6	4	13		CC	0,5	0,5	1
	EEA Traitement info	6	10	8	24		CC	1	0,5	1,5
	EEA Intég.Syst. Auto	0	6	14	20		CC	0,5	1	1,5
	OPI	12	16	24	52		CC	1,5	1,5	3
<b>TOTAL UE 3.2</b>		<b>30</b>	<b>54</b>	<b>78</b>	<b>162</b>	<b>11</b>		<b>5</b>	<b>6</b>	<b>11</b>

UE 3.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
<b>Compétences Transversales mise en œuvre</b>	Mathématiques	0	22	0	22		CC	2	0	2
	Expression Communication	0	6	6	12		CC	0,5	0,5	1
	Projet	3	6	6	15		CC	0,5	0,5	1
	Personnel et Professionnel									
	Anglais	0	14	14	28		CC	1	1	2
	Informatique	0	6	6	12		CC	0,5	0,5	1
	Travaux de synthèse et Projet				100 <sup>(2)</sup>		CC		2	2
<b>TOTAL UE 3.3</b>		<b>3</b>	<b>54</b>	<b>32</b>	<b>89</b>	<b>9</b>		<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>9</b>

(2) : Travail personnel étudiant

<b>TOTAL Semestre 3</b>	<b>63</b>	<b>188</b>	<b>168</b>	<b>420</b>	<b>30</b>		<b>15,5</b>	<b>14,5</b>	<b>30</b>
-------------------------	-----------	------------	------------	------------	-----------	--	-------------	-------------	-----------

#### SEMESTRE 4

UE 4.1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
<b>Concevoir approfondissement</b>	Conception Mécanique	1,5	10	40	51,5		CC	0,5	1,5	2
	Dimensionnement des structures	6	16	4	26		CC	1	0	1
	Conception Mécanique et DDS	0	0	20	20		CC	0	1	1
	Travaux de synthèse et Projet				50 <sup>(2)</sup>		CC		2	2
<b>TOTAL UE 4.1</b>		<b>7,5</b>	<b>26</b>	<b>64</b>	<b>97,5</b>	<b>6</b>		<b>1,5</b>	<b>4,5</b>	<b>6</b>

(2) Travail personnel étudiant

UE 4.2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
<b>Industrialiser et gérer : approfondissement</b>	Production <b>ou</b> Scan Proto	0	4	12	16		CC	0	1	1
	Méthodes	0	16	16	32		CC	0,5	0,5	1
	Méthodes (chaîne numérique)	0	2	24	26		CC	0	1	1
	EEA <b>ou</b> Thermodynamique et Méca.	1,5	6	8	15,5		CC	0,5	0,5	1
			14	0				1	0	
Travaux de synthèse et Projet				50(2)	CC		2	2		
<b>TOTAL UE 4.2</b>		<b>1,5</b>	<b>30</b>	<b>58</b>	<b>89,5</b>	<b>6</b>		<b>1 ou 1,5</b>	<b>5 ou 4,5</b>	<b>6</b>

UE 4.3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
<b>Compétences transversales : approfondissement</b>	Mathématiques	4,5	10	0	14,5		CC	1	0	1
	Expression Communication	0	10	10	20		CC	1	1	2
	Anglais	0	12	10	22		CC	1	0,5	1,5
	OPI <b>ou</b> Maths et Anglais approfondi	0	24	0	24		CC	1,5	0	1,5
<b>TOTAL UE 4.3</b>		<b>4,5</b>	<b>56</b>	<b>20</b>	<b>80,5</b>	<b>6</b>		<b>4,5</b>	<b>1,5</b>	<b>6</b>

UE 4.4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (Session unique)	Coeff CC CM/TD	Coeff CC TP	Total coeff
Mise en situation professionnelle	Stage									12
<b>TOTAL UE 4.4</b>						<b>12</b>				<b>12</b>
<b>Total Semestre 4</b>		<b>13,5</b>	<b>112</b>	<b>142</b>	<b>267,5</b>	<b>30</b>		<b>7</b>	<b>11</b>	<b>30</b>

#### ■ Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté du 3 août 2005 (JO du 25 août 2005) :

« L'acquisition des connaissances et des aptitudes est appréciée par un contrôle continu et régulier. (...) Les modalités (...) sont fixées sur proposition du conseil de l'IUT après avis du chef du département concerné. Elles sont rendues publiques dans le mois suivant le début de l'année universitaire. »

Dans ce cadre, la fiche filière définit pour chaque semestre de l'année universitaire l'organisation des études et fixe la répartition des enseignements et des contrôles de connaissance assortis.

### ● Sessions d'examen

La session est unique et proposée en contrôle continu.

### ● Réglementation et gestion de l'offre de formation

Sauf dispositions spécifiques liées à la réglementation des IUT, le Référentiel commun des études LMD précise les règles et principes applicables aux formations dispensées par l'université de Bourgogne en matière de modalités de contrôle des connaissances, d'organisation d'examen et de tenue des jurys.

### ● Règles de validation, de capitalisation et de délivrance du diplôme :

Extraits de l'arrêté du 3 août 2005

#### CAPITALISATION :

**Art. 19.** – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement. Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

#### VALIDATION :

**Art. 20.** – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement
- La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus. En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

#### ✚ Délivrance du diplôme

Le DUT est délivré dès lors que les 4 semestres du cursus sont validés. L'obtention du DUT donne lieu à l'attribution de 120 crédits européens, à raison de 30 crédits par semestre validé.

#### ✚ Obligation d'assiduité et règlement intérieur

Arrêté du 3 août 2005 Art. 16. – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. **Le règlement intérieur** adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

#### ✚ Bonus étudiants

Un bonus « étudiants » peut être attribué, proportionnel à l'implication de l'étudiant, dans le cadre des activités définies à l'article 17 du règlement intérieur de l'IUT. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne semestrielle.